



OCGIF – Archers Du Moulon

Saison 2024– 2025

Fiche d'inscription



Nom :	Prénom :	PHOTO (A la discrétion de l'archer et dans le cadre du droit à l'image)
Date et lieu de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code Postal :	Téléphone :	
Ville :	Mail :	

Tous les champs sont à remplir. Ces informations (non diffusées) permettent de vous contacter pour votre inscription et de vous transmettre les informations du club, notamment via la liste de diffusion transmise aux membres du bureau.

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Je suis débutant. | <input type="checkbox"/> Je suis initié (un an de pratique) | <input type="checkbox"/> Je pratique depuis plus d'un an |
| <input type="checkbox"/> J'ai mon arc | <input type="checkbox"/> Modèle : | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'arc |

	FFTA	
	Fédération Française de Tir à l'Arc	
AGE	De 12 à 18 ans	Plus de 18 ans
TARIF INCLUT	110 €	150 €

	FFTL	
	Fédération Field Tir Libre	
AGE	De 12 à 17 ans	Plus de 17 ans
TARIF INCLUT	70 €	90 €

	DOUBLE LICENCE	
	FFTA + FFTL	
AGE	De 12 à 17 ans	Plus de 17 ans
TARIF INCLUT	160 €	200 €

Pass' Sport	Numéro	
Réduction de 50 €		

¹ Licence FFTA : Le tarif inclus le coût de la licence, de l'assurance FFTA, des parts ligues, fédérations, comités, OCGIF et club.

² Licence FFTL : Le tarif inclus le coût de la licence, de l'assurance FFTL des parts OCGIF et club.

**** Rappel : le club ne peut pas accueillir des jeunes de moins de 12 ans**

**** Toute inscription est soumise à l'approbation du Bureau de la section OCGIF Les Archers Du Moulon.**

- Je reconnais avoir pris connaissance des Règlements Intérieurs de l'OCGIF et des Archers Du Moulon.

Je verse la somme totale de (merci de calculer la somme) :

-€ par chèque. Possibilité de faire 3 chèques datés au jour de l'inscription et signés. A réception de la licence de l'archer, les chèques seront encaissés aux dates demandées (encaissement du dernier chèque en décembre 2024) même si l'archers arrête entre temps.

-€ par virement bancaire. **1 seul virement bancaire**

EMARGEMENT DE VALIDATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION A LA SECTION TIR A L'ARC DE L'OCGIF – ARCHERS DU MOULON

Date :

Signature de l'archer majeur ou du représentant légal, précédé du Nom et Prénom :



OCGIF – Archers Du Moulon
Saison 2024– 2025
Fiche d'inscription



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR LES MINEURS ET ADULTES

AUTORISATION PARENTALE

ACCES AUX STRUCTURES SPORTIVES ET AUX COMPETITIONS POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Tuteur (1), représentant légal

Je soussigné(e) Tuteur (2), représentant légal

- Autorise** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou de compétition et à en repartir, et cela sous ma responsabilité.
- N'autorise pas** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou de compétition et à en repartir. Je m'engage à le déposer puis à venir le chercher **sans retard** à la fin des séances d'entraînement ou de compétition et dégage expressément la section OCGIF Les Archers Du Moulon de toute responsabilité à ce sujet.

Dans le cadre de la vie de la section Tir à l'arc des Archers Du Moulon, des photos ou vidéos de votre enfant ou de vous-même peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

- Autorise** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon
- N'autorise pas** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon.

APTITUDE MEDICALE

Il est à noter la suppression du principe de présentation du certificat médical tant pour la prise d'une première licence ou d'un renouvellement. En effet, la **Loi Sport du 2 mars 2022** a permis aux fédérations sportives, après avis de leur commission médicale, d'adopter leur propre réglementation relative à l'obligation, ou non, de présenter un certificat médical ou une attestation, lors de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur ou mineur.

Dans le cas d'une réponse positive à l'une des questions de santé (**CERFA N° 15699*1**), l'adhérent devra fournir un certificat médical. Il sera de la responsabilité des adhérents de répondre sérieusement aux questions posées et d'en tirer les conséquences en cas de besoin. Pour rappel, les clubs n'ont pas à conserver les questionnaires de santé de leurs adhérents.

Souscription licence, FFTA

Dans ce cadre, la Fédération Française de Tir à l'Arc a validé la suppression du certificat médical, mais a conservé le principe des questionnaires de santé (**CERFA N° 15699*1**) adapté par la commission médicale, dans le cadre de la délivrance d'une licence fédérale pour les majeurs et les mineurs.

- Je certifie sur l'honneur avoir répondu **NON** à toutes les questions de santé et je ne fournis pas de certificat médical.
- J'ai répondu **OUI** à une des questions de santé et je fournis un certificat médical avec l'information mentionnée : pratique de la compétition.

Souscription licence, FFTL

- Je fournis un certificat médical de moins de 6 mois avec l'information mentionnée : pratique de la compétition

**EMARGEMENT DE VALIDATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION
A LA SECTION TIR A L'ARC DE L'OCGIF – ARCHERS DU MOULON**

Note d'information de la section Tir à l'arc OCGIF – Les Archers Du Moulon. Le gymnase du Moulon devrait être démolit fin 2025. La ville de Gif-Sur-Yvette nous autorisera à pratiquer dans un autre gymnase de la ville.

Le nouveau projet du terrain d'entrainement extérieur est en cours d'étude et le club devrait garder une superficie équivalente à celle que nous avons à ce jour.

Date :

**Signature de l'archer majeur ou du
représentant légal, précédé des Noms et**

Prénoms :



OCGIF – Archers Du Moulon
Saison 2024– 2025
Fiche d'inscription



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Date :

Signature de l'archer majeur ou du représentant légal, précédé des Noms et Prénoms :



OCGIF – Archers Du Moulon

Saison 2024– 2025

Fiche d'inscription



LES AIDES POSSIBLES

- Tremplin citoyen Essonne
 - 20h – 200 € de bénévolat pour les 15-17 ans
 - 40h – 400 € de bénévolat pour les 18-25 ans
 - Dossier à remplir par le jeune
- Coupons Sport, Chèques Vacances à remettre à l'OCGif
 - Chèques sport d'Actobi – la commission prise par l'organisme a été renégociée et est identique aux chèques vacances et coupons sport (2,5%).
 - Les e. chèques vacances sont également admis
- Rappel de l'aide financière de la Mairie pour les jeunes giffois (3 à 15 ans)
 - Pass multi-loisirs : 50 à 70 € sous conditions de ressources → voir action sociale petite enfance
 - Le Pass vous est présenté et vous le tamponnez
- Pass' sport reconduit pour la saison 24-25
 - La réduction de 50 € est appliquée dès l'inscription
 - Le code (message du ministère des sports) doit nous être transmis au trésorier ou président du club, avant le 1er décembre
- Labaz (Région IdF)
 - 100 € de la Région pour les 15-17 ans sans condition
 - Le remboursement est effectué par la Région à l'OCGif qui reverse ensuite à notre section